

États financiers de

La Fondation Martin Bradley

31 mars 2012

La Fondation Martin Bradley

Table des matières

	<u>PAGE</u>
États financiers	
Résultats	1
Évolution des actifs nets	2
Bilan	3
Notes complémentaires	4-6
Annexes	
Projets	7
Activité spéciale	8

La Fondation Martin Bradley

États des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits		
Dons	39 897	84 701
Revenus d'intérêts	10 017	7 689
	<u>49 914</u>	<u>92 390</u>
Charges		
Papeterie	1 893	3 980
Commandites	100	200
Projets (annexe 1)	37 300	44 900
Bourse d'étude	1 000	1 000
Taxes et permis	32	48
Frais financiers et autres	475	536
	<u>40 800</u>	<u>50 664</u>
Activité spéciale (annexe 2)	70 460	66 257
Excédent des produits sur les charges	<u>79 574</u>	<u>107 983</u>

La Fondation Martin Bradley
État de l'évolution des actifs nets
 de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	Affectés	Non affectés	Total 2012	Total 2011
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	280 706	186 198	466 904	302 171
Excédent des produits sur les charges	-	79 574	79 574	107 983
	280 706	265 772	546 478	410 154
Apports reçus sous forme d'affectation d'origine externe (note 3)	716 500	-	716 500	56 750
Solde à la fin	997 206	265 772	1 262 978	466 904

La Fondation Martin Bradley

Bilan

au 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Actif		
Encaisse	539 878	47 477
Débiteurs - Activité spéciale	47 912	31 982
Taxes à recevoir	3 160	2 390
Placements, taux entre 1,50 % et 3,80 %	675 072	385 055
	<u>1 266 022</u>	<u>466 904</u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer	3 044	-
Solde des fonds		
Affectés (note 3)	997 206	280 706
Non affectés	265 772	186 198
	<u>1 262 978</u>	<u>466 904</u>
	<u>1 266 022</u>	<u>466 904</u>

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

La Fondation Martin Bradley

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

1. Description de l'organisme

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif ayant comme principal objectif d'aider les organisations qui soutiennent et viennent en aide aux individus touchés par une maladie mentale et d'assurer le bien-être des personnes atteintes de maladie mentale. La Fondation est reconnue à titre d'organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables

Les organismes sans but lucratif ne sont pas tenus d'appliquer les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : 3862 et 3863 qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. La Fondation a choisi de se prévaloir de cette exemption et continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés directement aux actifs nets affectés.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Fondation. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Taxes à recevoir	Prêts et créances
Placements	Détenus à des fins de transaction
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs

La Fondation Martin Bradley

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

2. Conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les résultats dans le compte gain non réalisé sur les placements détenus à des fins de transaction.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du coût d'intérêt

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Utilisation d'estimations

L'ICCA a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les OSBL du secteur privé devront choisir entre les normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les OSBL. La Fondation prévoit appliquer les nouvelles normes pour les OSBL du secteur privé à compter de son exercice ouvert le 1er avril 2012. L'incidence du passage de ces nouvelles normes n'a pas été encore déterminée.

3. Actifs nets affectés

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Projet d'hébergement en santé mentale ⁽¹⁾	100 000	100 000
Apports assujettis à des restrictions ⁽²⁾	897 206	180 706
	<u>997 206</u>	<u>280 706</u>

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, le conseil d'administration a réservé une somme de 100 000 \$ pour un projet d'hébergement en santé mentale. La Fondation ne peut utiliser ce montant qui est grevé d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

(2) La Fondation, à la demande de certains souscripteurs, s'est engagée à conserver la moitié, ou une autre partie déterminée par le souscripteur, des souscriptions pendant une période minimale de 10 ans. Ces apports grevés d'affectation d'origine externe seront donc conservés et ne pourront être utilisés à la réalisation de projets avant l'échéance.

La Fondation Martin Bradley

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

4. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

5. Informations sur le capital

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de la Fondation consistent à préserver la capacité de l'entité à venir en aide aux organismes qui soutiennent et viennent en aide aux individus touchés par une maladie mentale tout en investissant de façon judicieuse et sécuritaire ses liquidités. La Fondation n'utilise pas de financement par emprunt.

Également, la Fondation a comme politique de ne remettre aucune partie de son capital à ses membres et la Fondation n'est soumise à aucune exigence de source externe en matière de gestion de son capital.

6. Dépenses minimales de bienfaisance

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les dépenses minimales de bienfaisance sont un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Au 31 mars 2012, l'organisme se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

7. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs, des taxes à recevoir et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements correspond à sa valeur boursière.

Risque de taux d'intérêt

Les placements à long terme portent intérêt à taux fixe et n'exposent donc pas l'organisme au risque de variation de la juste valeur découlant des taux d'intérêt.

La Fondation Martin Bradley

Projets

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

ANNEXE 1

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Projets		
Arrimage Jeunesse	6 000	9 000
La Maison du Soleil Levant	15 000	2 900
Les Voisins du coin	8 550	-
Le Pont de Rouyn-Noranda	7 750	-
Le Portail	-	16 000
RAIDDAT	-	5 500
Les Intrépides	-	9 000
Le Maillon	-	2 500
	<u>37 300</u>	<u>44 900</u>

La Fondation Martin Bradley

Activité spéciale

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

ANNEXE 2

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits		
Vente de billets	45 500	45 600
Vente de cartes	4 912	5 467
Commandites	13 000	18 000
Encan	6 500	7 000
Dons	14 200	5 600
Subvention	1 000	1 000
	<hr/> 85 112	<hr/> 82 667
Charges		
Souper	7 539	7 568
Consommations	906	1 204
Frais de spectacle et de la porte-parole	-	3 725
Publicité	795	380
Son	1 064	1 027
Autres dépenses	4 348	2 506
	<hr/> 14 652	<hr/> 16 410
Excédent des produits sur les charges	<hr/> 70 460	<hr/> 66 257

